BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2017 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Bureau du Conseil privé (BCP). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du BCP. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport sur les résultats ministériels* du BCP concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du BCP sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2017 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne du BCP sont aussi revus par l'entremise du travail réalisé par le personnel de la vérification interne qui dirige des audits périodiques dans divers secteurs d'opérations du BCP. Aussi, le comité ministériel de vérification fournit des conseils et recommandations au greffier du Conseil privé et Secrétaire du Cabinet sur le caractère adéquat et le bon fonctionnement des cadres et processus ministériels de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance, y compris les états financiers annuels.

Ces états financiers n'ont pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen mais ont été partagés avec le comité ministériel de vérification du BCP et ils tiennent compte des observations fournies par les membres du comité.

Michael Wernick
Greffier du Conseil privé et Secrétaire du Cabinet

Kami Ramcharan
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada
Le 1er septembre 2017

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

(en milliers de dollars)	2017	Redressé (note 13) 2016
Passifs		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	**29 307**	13 458
Indemnités de vacances et congés compensatoires	**5 878**	4 386
Avantages sociaux futurs (note 5)	**4 804**	4 423
Total des passifs	**39 989**	22 267
Actifs		
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	**25 316**	11 395
Comptes débiteurs et avances (note 6)	**4 796**	1 514
Total des actifs financiers nets	**30 112**	12 909
Dette nette ministérielle	**9 877**	9 358
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**760**	599
Stocks (note 7)	**2 011**	220
Immobilisations corporelles (note 8)	**9 670**	5 821
Total des actifs non financiers	**12 441**	6 640
Situation financière nette ministérielle	**2 564**	(2 718)

Obligations contractuelles (note 9)
Passif éventuel (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Michael Wernick
Greffier du Conseil privé et Secrétaire du Cabinet

Kami Ramcharan
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada
Le 1er septembre 2017

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	**Résultats prévus 2017**	**2017**	Redressé (note 13) 2016
Charges			
Soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille	66 435	**72 708**	63 244
Soutien et conseils au Cabinet et aux comités du Cabinet	13 963	**12 849**	13 176
Leadership et orientation au sein de la fonction publique	4 711	**4 159**	3 423
Commissions d'enquête	-	**3 170**	-
Services internes	62 297	**77 044**	60 088
Total des charges	147 406	**169 930**	139 931
Revenus			
Revenus divers	17	**33**	14
Support aux services internes	75	**73**	75
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(4)	**(15)**	(10)
Total des revenus	87	**91**	79
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	147 319	**169 839**	139 852
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		**140 589**	123 299
Variations des montants à recevoir du Trésor		**13 921**	(752)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)		**20 648**	20 367
Transfert des paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages		**-**	(31)
Éléments d'immobilisations corporelles transférés entre ministères		**(37)**	39
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		**(5 282)**	(3 070)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		**(2 718)**	(5 788)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		**2 564**	(2 718)

Information sectorielle (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	**2017**	Redressé (note 13) 2016
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	**(5 282)**	(3 070)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**5 686**	1 703
Amortissement des immobilisations corporelles	**(1 332)**	(1 699)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	**(34)**	(9)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	**(434)**	(739)
Transfert entre ministères	**(37)**	39
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	**3 849**	(705)
Variation due aux stocks	**1 791**	60
Variation due aux charges payées d'avance	**161**	25
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	**519**	(3 690)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	**9 358**	13 048
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	**9 877**	9 358

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

État des flux de trésorerie (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	**2017**	Redressé (note 13) 2016
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**169 839**	139 852
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	**(1 332)**	(1 699)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	**(434)**	(739)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)	**(20 648)**	(20 367)
Paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages	**-**	31
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation des comptes débiteurs et avances	**3 282**	725
Augmentation des charges payées d'avance	**161**	25
Augmentation des stocks	**1 791**	60
Augmentation des comptes créditeurs et charges à payer	**(15 849)**	(99)
(Augmentation) diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	**(1 492)**	1 081
(Augmentation) diminution des avantages sociaux futurs	**(381)**	2 735
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	**134 937**	121 605
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	**5 686**	1 703
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	**(34)**	(9)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	**5 652**	1 694
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	**140 589**	123 299

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Pouvoirs et objectifs

Le BCP est un secteur de l'administration publique fédérale comme l'indique la colonne 1 de l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend compte au Parlement par l'entremise du Premier ministre.

Le BCP relève directement du Premier ministre et est dirigé par le greffier du Conseil privé et Secrétaire du Cabinet, ce dernier étant également chef de la fonction publique. Le BCP a pour mandat de servir le Canada et la population canadienne en fournissant du soutien et des avis professionnels impartiaux au Premier ministre et aux ministres de son portefeuille et au Cabinet. Le BCP soutient l'élaboration des programmes stratégiques et législatifs du gouvernement, coordonne la prise de mesures en réaction aux problèmes auxquels doivent faire face le gouvernement et le pays, et contribue au bon fonctionnement du Cabinet.

2016-17 a marqué le premier exercice complet de support par le BCP au 23ème Premier ministre (le PM) et le 29ème Ministère du Canada après les cérémonies d'assermentation du Gouvernement et le Discours du Trône (novembre 2015).

Les commissions d'enquête nommées sous le régime de la *Loi sur les enquêtes* sont considérées comme des ministères pour l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques* , et le Premier ministre en est le « ministre désigné » aux termes de cette même loi. Le BCP leur apporte son soutien à l'égard de la gestion financière et administrative. Il y a une commission d'enquête active en 2016–2017: Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Afin d'obtenir son résultat stratégique et des résultats pour la population canadienne, le BCP élabore ses plans et ses priorités en fonction des programmes centraux ci-après :

1.1 Soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille

Le BCP fournit des avis et un soutien professionnels et impartiaux au premier ministre et aux ministres du portefeuille concernant toute la gamme des enjeux et dont ils s'occupent quotidiennement. Le BCP fournit également des avis et un soutien concernant : la structure et l'organisation du gouvernement; les communications à l'échelle du gouvernement; les nominations par le gouverneur en conseil; l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes parlementaires et législatifs; la réforme des institutions démocratique; les relations intergouvernementales et les affaires juridiques. De plus, le BCP fournit des avis et un soutien d'ordre administratif concernant le budget du Cabinet du premier ministre et ceux des cabinets des ministres du portefeuille.

1.2 Soutien et conseils au Cabinet et aux comités du Cabinet

Le BCP appuie au quotidien le fonctionnement efficient et efficace du Cabinet et de ses comités. Dans le cadre de ce travail, le BCP coordonne la présentation au Cabinet et à ses comités de propositions ministérielles de politiques, de dispositions législatives et de mesures intéressant l'administration publique, soumet à un examen critique les politiques en cours d'élaboration, et produit des documents d'information et des analyses de politiques pour faciliter le processus décisionnel du Cabinet. Le BCP offre également des services de secrétariat au Cabinet et à ses comités. À ce titre, il établit le calendrier des réunions et fournit des services de soutien connexes, en plus de préparer et de distribuer les documents du Cabinet. Le BCP soutient en outre la bonne intégration des politiques à l'échelle de l'administration fédérale de sorte que les propositions tiennent compte de toutes les perspectives et enjeux — ministériels et de la fonction publique — ayant trait à la mise en oeuvre, par exemple les communications, les affaires parlementaires, les relations intergouvernementales et les répercussions budgétaires.

1. Pouvoirs et objectifs (suite)

1.3 Leadership et orientation au sein de la fonction publique

Le BCP appuie le développement et le maintien d'une fonction publique de haute qualité qui répond aux plus hautes normes de responsabilité, de transparence et d'efficacité. À cet égard, le BCP conseille le greffier du Conseil privé et le premier ministre sur le renouvellement de la fonction publique et des activités gouvernementales, l'objectif étant de positionner l'effectif et le milieu de travail pour l'avenir en mettant l'accent sur la souplesse, l'innovation et la rationalisation. Le BCP appuie par ailleurs la gestion des ressources humaines aux échelons supérieurs de l'administration publique dans son ensemble, y compris la gestion du rendement et le développement du leadership.

1.4 Commissions d'enquête

Le BCP fournit le soutien financier et administratif nécessaire aux commissions d'enquête. Le BCP peut ainsi fournir au besoin des avis et un soutien d'ordre administratif dans les domaines suivants : la dotation; les services d'acquisition; la passation de marchés; les services financiers; l'obtention de financement; la gestion des documents; la gestion de la paie; la publication sur Internet; la traduction; les services juridiques; la sécurité; et le soutien informatique.

Services internes

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le BCP est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au BCP ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et les priorités* 2016-2017. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités* 2016-2017.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement
Le BCP fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le BCP est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le BCP sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)
Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du BCP et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le BCP a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Charges
Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(e) Revenus
Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice. Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du BCP. Bien que l'on s'attende à ce que le greffier du Conseil privé et Secrétaire du Cabinet maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus du BCP.

(f) Avantages sociaux futurs

- **Prestations de retraite** : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du BCP au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du BCP découlant du régime. La responsabilité du BCP relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

- **Indemnités de départ** : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Comptes débiteurs
Les comptes débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation; une provision est établie pour les comptes débiteurs dont le recouvrement est incertain.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(h) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

(i) Stocks

Les stocks se composent de pièces, de matériel et de fournitures conservés pour l'exécution de programmes à une date ultérieure et non destinés à la revente. Les stocks sont évalués au coût selon la méthode du coût propre. S'ils n'ont plus de potentiel de service, les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

(j) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est de 5 000 $ et plus sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le BCP n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machines et matériel	de 5 à 15 ans
Matériel informatique	de 3 à 5 ans
Logiciels informatiques	de 3 à 5 ans
Autre matériel	de 10 à 15 ans
Véhicules automobiles	de 3 à 10 ans
Travaux en cours	Une fois en service, selon leur catégorie

Les travaux en cours sont comptabilisés dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel ils deviennent utilisables et ne sont amortis qu'à partir de cette date.

(k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, la provision pour créances douteuses sur les comptes débiteurs, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

Le BCP reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du BCP pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en milliers de dollars)	**2017**	Redressé (note 13) 2016
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**169 839**	139 852
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	**(1 332)**	(1 699)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	**(434)**	(739)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	**(20 648)**	(20 367)
Charges payées d'avance imputées antérieurement aux autorisations	**(1 204)**	(1 098)
(Augmentation) diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	**(1 492)**	1 081
(Augmentation) diminution des avantages sociaux futurs	**(381)**	2 735
Remboursement de charges des exercices antérieurs	**548**	429
Autre	**45**	8
Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	**(24 898)**	(19 650)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**5 686**	1 703
Paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages	**-**	31
Augmentation des stocks	**1 791**	60
Augmentation des charges payées d'avance	**1 365**	1 123
Comptes débiteurs et avances	**458**	-
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	**9 300**	2 917
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	**154 241**	123 119

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	**2017**	2016
Autorisations fournies :		
Crédit 1 - Dépenses du Programme	**146 984**	113 390
Montants législatifs	**12 825**	13 825
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	**(34)**	(9)
Périmés : Fonctionnement	**(5 534)**	(4 087)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	**154 241**	123 119

4. Comptes créditeurs et charges à payer

Le tableau suivant présente les détails sur les comptes créditeurs et les charges à payer du BCP :

(en milliers de dollars)	**2017**	2016
Comptes créditeurs - autres ministères et organismes gouvernementaux	**8 936**	2 263
Comptes créditeurs - parties externes	**19 931**	10 810
Total des comptes créditeurs	**28 867**	13 073
Charges à payer	**300**	300
Autres charges	**140**	85
Total des comptes créditeurs et des charges à payer	**29 307**	13 458

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du BCP participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le BCP versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modification à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en oeuvre des dispositions liées au *Plan d'action économique 2012,* les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2016-2017 s'élève à 11 140 205 $ (11 983 959 $ en 2015-2016). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,12 fois (1,25 fois pour 2015-2016) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,08 fois (1,24 fois en 2015-2016) les cotisations des employés.

La responsabilité du BCP relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

5. Avantages sociaux futurs (suite)

(b) Indemnités de départ

Le BCP verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courues.

Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

(en milliers de dollars)	**2017**	2016
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	**4 423**	7 158
Charge pour l'exercice	**770**	(388)
Prestations versées pendant l'exercice	**(389)**	(2 347)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	**4 804**	4 423

6. Comptes débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des comptes débiteurs et des avances du BCP :

(en milliers de dollars)	**2017**	2016
Comptes débiteurs - autres ministères et organismes gouvernementaux	**3 998**	1 053
Comptes débiteurs - parties externes	**737**	392
Avances aux employés	**98**	106
Sous-total	**4 833**	1 551
Provision pour créances douteuses sur les comptes débiteurs des parties externes	**37**	37
Comptes débiteurs et avances nets	**4 796**	1 514

7. Stocks

Le tableau ci-dessous présente les détails des stocks du BCP, évalués au coût selon la méthode du coût propre:

(en milliers de dollars)	**2017**	2016
Équipement et mobilier de bureau	**87**	217
Équipement informatique	**1 924**	-
Autre	**-**	3
Total des stocks	**2 011**	220

8. Immobilisations corporelles

	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
(en milliers de dollars)	**Redressé (note 13) Solde d'ouverture**	**Acquisitions**	**Ajustements**	**Aliénations et radiations**	**Solde de clôture**	**Redressé (note 13) Solde d'ouverture**	**Amortissement**	**Ajustements**	**Aliénations et radiations**	**Solde de clôture**	**2017**	**Redessé (note 13) 2016**
Machines et matériel	60	-	-	-	**60**	42	5	-	-	**47**	13	18
Matériel informatique	3 755	427	-	(59)	**4 123**	3 095	359	-	(58)	**3 396**	727	660
Logiciels informatiques	10 456	136	1 573	(981)	**11 184**	8 450	560	-	(548)	**8 462**	2 722	2 006
Autre matériel	6 982	293	1 868	(155)	**8 988**	5 116	359	-	(139)	**5 336**	3 652	1 866
Véhicules automobiles	505	90	(32)	(138)	**425**	332	49	4	(119)	**266**	159	173
Travaux en cours – logiciels	433	1 811	(1 573)	-	**671**	-	-	-	-	**-**	671	433
Travaux en cours – autres	665	2 929	(1 868)	-	**1 726**	-	-	-	-	**-**	1 726	665
	22 856	5 686	(32)	(1 333)	**27 177**	17 035	1 332	4	(864)	**17 507**	9 670	5 821
			(1)					(2)				

NOTES :

(1) (2)

L'ajustement net de (36 566 $) (-32 261 $ - 4 305 $) est dû aux transferts d'immobilisations corporelles à d'autres ministères. De plus en 2016, quelques immobilisations ont été reclassifiées afin de respecter la date à laquelle elles n'étaient plus en service.

Les ajustements concernant les travaux en cours sont des actifs qui ont commencé à être utilisés au cours de l'exercice et qui ont été transférés dans la catégorie des immobilisations pertinentes.

9. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du BCP peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels le BCP sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en oeuvre ses programmes ou pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite:

(en milliers de dollars)	2018	2019	2020	2021	2022 et exercices ultérieurs	Total
Services professionnels et spéciaux	9 578	5 414	-	-	-	14 992
Services de réparation et d'entretien	6 477	-	-	-	-	6 477
Information	2 161	164	-	-	-	2 325
Location	186	517	-	-	-	703
Acquisition de matériel et d'outillage	271	-	-	-	-	271
Transports et télécommunications	88	49	-	-	-	137
Services publics, fournitures et approvisionnements	3	2	-	-	-	5
Total	**18 764**	**6 146**	**-**	**-**	**-**	**24 910**

10. Passif éventuel

Des réclamations ont été faites dans le cours normal des activités et le moment de leur disposition est inconnu.

Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. Le BCP a enregistré une provision pour les réclamations et les litiges pour lesquels un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée.

11. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le BCP est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le BCP conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, le BCP a conclu une entente avec le Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité concernant la prestation de services relatifs aux finances et à l'administration, laquelle est incluse dans les revenus de la section b). En outre, au cours de l'exercice, le BCP a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous:

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le BCP a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux, aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

(en milliers de dollars)	**2017**	2016
Installations	**12 241**	12 569
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	**8 406**	7 797
Indemnisation des accidentés du travail	**1**	1
Total	**20 648**	20 367

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle du BCP. Le coût des services d'infrastructure des technologies de l'information fournis par Services partagés Canada depuis le transfert de responsabilités en novembre 2011 et en avril 2013 n'est également pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle du BCP.

b) Autres transactions entre apparentés

(en milliers de dollars)	**2017**	2016
Revenus - autres ministères et organismes	**73**	75
Charges - autres ministères et organismes	**47 477**	25 366

Les charges inscrites à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

12. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du BCP. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principaux alignements de programme par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période:

(en milliers de dollars)	Soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille	Soutien et conseils au Cabinet et aux comités du Cabinet	Leadership et orientation au sein de la fonction publique	Commissions d'enquête	Services internes	**2017**	Redressé (note 13) 2016
Charges							
Salaires et avantages sociaux	59 697	11 688	3 548	1 818	35 975	**112 726**	106 630
Services professionnels et spéciaux	3 107	570	311	518	21 184	**25 690**	9 488
Installations	25	-	-	93	12 241	**12 359**	12 569
Transports et communications	5 212	304	108	330	802	**6 756**	3 318
Acquisition de matériel et d'outillage	417	66	4	50	5 031	**5 568**	1 380
Information	3 184	97	172	77	319	**3 849**	1 541
Services de réparation et d'entretien	37	-	-	206	3 446	**3 689**	1 057
Location	444	85	6	71	820	**1 426**	1 051
Amortissement des immobilisations corporelles	73	3	-	-	1 256	**1 332**	1 699
Services publics, fournitures et approvisionnements	193	14	4	7	607	**825**	628
Autres	319	22	6	-	(4 637)	**(4 290)**	570
Total des charges	72 708	12 849	4 159	3 170	77 044	**169 930**	139 931
Revenus							
Revenus divers	1	-	-	-	32	**33**	14
Support aux services internes	-	-	-	-	73	**73**	75
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(1)	-	-	-	(14)	**(15)**	(10)
Total des revenus	-	-	-	-	91	**91**	79
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	72 708	12 849	4 159	3 170	76 953	**169 839**	139 852

13. Redressement des soldes des années antérieures

Le BCP a identifié des immobilisations corporelles qui n'étaient plus en service et d'autres qui nécessitaient un reclassement des coûts de travaux en cours aux dépenses à cause de changements relatifs à des projets.

Conséquemment, les états financiers comparatifs présentés pour l'année terminée le 31 mars 2016 ont été redressés. L'effet de cet ajustement est présenté dans le tableau ci-dessous :

2015-2016 (en millier de dollars)	Avant ajustement de 2016	Effet de la modification	Redressé 2016
État de la situation financière			
Immobilisations corporelles	6 557	(736)	5 821
Situation financière nette ministérielle	(1 982)	(736)	(2 718)
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle			
Services internes	59 352	736	60 088
Total des charges	139 195	736	139 931
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	139 116	736	139 852
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(3 806)	736	(3 070)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	(1 982)	(736)	(2 718)
État de la variation de la dette nette ministérielle			
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(3 806)	736	(3 070)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(3)	(736)	(739)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	31	(736)	(705)
État des flux de trésorerie			
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	139 116	736	139 852
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(3)	(736)	(739)

14. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers 2016-2017

1. Introduction

Le présent document donne un résumé d'information sur les mesures prises par le BCP pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), y compris des renseignements sur la gestion des contrôles internes et les résultats de l'évaluation ainsi que les plans d'action connexes.

Les renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les programmes du BCP peuvent être trouvés dans le *Plan ministériel* et dans le *Rapport ministériel sur le rendement :*
https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/services/rapports/plan-ministeriel/2017-18.html
http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?lang=fra&page=information&sub=publications&doc=dpr-rmr/2015-2016/index-fra.htm

2. Système ministériel de contrôle interne en matière de rapports financiers

2.1 Gestion du contrôle interne

Le BCP reconnaît l'importance de s'assurer que les employés à tous les niveaux comprennent leurs rôles dans le maintien de systèmes efficaces de CIRF et disposent de ce dont ils ont besoin pour assumer leurs responsabilités de façon efficace. L'objectif du BCP consiste à améliorer continuellement son environnement de contrôle interne au moyen d'une approche axée sur les risques et de ressources spécifiquement allouées à cet effet afin d'atteindre le niveau d'efficacité requis à un coût raisonnable.

L'environnement de contrôle du BCP permet à son personnel de gérer efficacement les risques en veillant à une sensibilisation accrue, en fournissant des connaissances appropriées ainsi qu'en acquérant des compétences. Cet environnement de contrôle constitue le fondement du CIRF du BCP. Le BCP dispose d'une structure de gouvernance et de responsabilité bien établie pour appuyer les mesures d'évaluation et la surveillance ministérielle de son système de contrôle interne. Un cadre ministériel de contrôle de la gestion interne approuvée par la greffier du Conseil privé est en place et comprend les éléments suivants :

• un cadre de valeurs et d'éthique;
• des structures de responsabilisation organisationnelles liées à la gestion du contrôle interne, à l'appui d'une saine gestion financière, y compris les rôles et responsabilités des cadres supérieurs dans leurs secteurs de responsabilité;
• preuve de l'efficacité des activités de planification et de reddition des comptes, y compris de multiples examens financiers et rapports financiers réguliers à tous les gestionnaires (notamment à la haute direction);
• une gestion intégrée des risques et activités continues de surveillance et d'assurance de la qualité;
• une communication et de la formation continue sur les obligations légales, les politiques et les procédures pour une saine gestion financière et un contrôle efficace des finances;
• une surveillance et des mises à jour régulières en matière de gestion du contrôle interne, s'il y a lieu, ainsi que les résultats de l'évaluation et du plan d'action.

La vérification interne a la responsabilité d'établir des plans de vérifications axés sur les risques qui tiendront compte de l'évalution des risques provenant du CIRF et d'effectuer les missions de certifications requises afin de fournir à l'administrateur général une assurance indépendante au sujet des mécanismes de gestion des risques, des mécanismes de contrôle et de gouvernance.

Le Comité ministériel de vérification (CMV) discute régulièrement avec la gestion des questions de contrôle interne et fournit des conseils au greffier du Conseil privé sur le caractère adéquat et le bon fonctionnement des cadres et processus ministériels de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance.

2.2 Ententes de services propres aux états financiers

Le BCP s'en remet à d'autres ministères gouvernementaux pour le traitement de certaines opérations qui sont consignées dans ses états financiers comme suit :

Ententes courantes :

• Services public et Approvisionnement Canada (TPSGC) administre de façon centralisée les versements des salaires et l'approvisionnement en certains biens et services, et fournit des services de gestion des installations;
• Pour le compte de l'employeur, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) fournit au Ministère les renseignements nécessaires pour calculer les diverses charges à payer et les provisions, notamment la charge accumulée liée aux indemnités de départ;
• Le ministère de la Justice fournit des services juridiques au BCP;
• Services partagés Canada (SPC) fournit au BCP des services d'infrastructure de technologie de l'information pour les centres de données et les réseaux. SPC fournit aussi le service pour l'achat et la provision de matériel informatique et de logiciels des appareils technologiques en milieu de travail au BCP. L'étendue et les responsabilités sont décrites dans l'entente interministérielle entre le SPC et le BCP.

Ententes particulières :

• Le SCT procure au BCP une plateforme de système financier SAP pour consigner et déclarer toutes les opérations financières.

3. Résultats de l'évaluation ministérielle de l'exercice 2016-2017

Les constatations clés et les ajustements importants requis qui découlent des activités d'évaluation de l'exercice en cours sont résumés ci-dessous.

Contrôles clés nouveaux ou modifiés de façon significative – Quatre nouveaux processus opérationnels ont été documentés durant le dernier exercice (autres biens et services, cartes d'achat, actif net (passif) des ministères et autres dépenses de fonctionnement) et aucun changement important a été apporté aux principaux contrôles et aux processus existants qui nécessiterait une réévaluation. Le processus opérationnel de la paie est encore en révision et le nouveau processus de paie sera documenté et évalué au courant des exercices futurs.

Programme de surveillance continue - Dans le cadre de son plan de surveillance continue par rotation, le BCP a terminé l'évaluation des ses contrôles rattachés aux principaux processus suivants : dépôts, autres biens et services, cartes d'achat, actif net (passif) des ministères, dépenses de voyage et autres dépenses de fonctionnement. En tout et pour tout, les contrôles sont efficaces et les risques sont atténués. Par ailleurs, il y a place à l'amélioration, et les mesures correctives suivantes devraient être prises pour renforcer davantage les contrôles.

<u>Pour les dépôts :</u>
• Effectuer les dépôts en temps opportun ;
• Améliorer les contrôles en place en ce qui concerne la protection des actifs et la séparation des tâches.

<u>Pour les autres biens et services :</u>

• Aucune mesure requise.

<u>Pour les dépenses de voyage :</u>
• Préparer de la documentation de référence et fournir de la formation à travers l'organisation ;
• Améliorer les preuves d'examen et les preuves justificatives en dossier ;
• Simplifier les divers formulaires utilisés dans le processus ;
• Améliorer les contrôles en place en ce qui concerne les demandes de numéro d'autorisation de voyager (NAV) ;
• Améliorer la revue des achats effectués à l'aide d'une carte individuelle de voyage.

Pour l'actif net (passif) des ministères :

• Améliorer la rapidité du processus et des communications ;
• Améliorer les preuves d'examen et les preuves justificatives en dossier.

Autres dépenses de fonctionnement :

•Aucune mesure requise.

Un plan d'action pour la réalisation des mesures correctives susmentionnées est en développement.

4. Plan d'action ministériel

4.1 Progrès réalisés au cours de l'exercice 2016-2017

Le BCP a maintenu ses activités continues de surveillance conformément au plan de rotation de l'exercice financier précédent, de la façon suivante :

Plan de surveillance continue par rotation de l'exercice précédent pour l'exercice en cours	Situation
• Dépôts	Terminé. Des mesures correctives sont prévues.
• Autres biens et services	Terminé.
• Dépenses de voyage	Terminé. Des mesures correctives sont prévues.
• Actif net (passif) des ministères	Terminé. Des mesures correctives sont prévues.
• Autres dépenses de fonctionnement	Terminé.

En 2016-2017, le BCP a procédé aux vérifications suivantes en plus de sa surveillance continue :

• Vérification de la gestion et de l'utilisation des cartes d'achat - Terminée ;
• Évaluation des risques associés aux fonds de renseignements personnels - Terminée ;
• Examen du cadre de gestion du rendement des employés du BCP - Terminé ;
• Vérification de la fonction des comptes fournisseurs - Terminée.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers 2016-2017

4.2 Plan d'action pour le prochain exercice et des exercices subséquents

Le Plan triennal de surveillance continue par rotation du BCP prévoit la validation annuelle des processus et contrôles à risque élevé. Il est corrigé en conséquence, au besoin. Le Plan est illustré ci-dessous :

Plan de surveillance continue par rotation pour le contrôle interne en matière de rapports financiers			
Principaux domaines de contrôle	**Test de l'efficacité opérationnelle par rotation**		
	Exercice 2017-2018	**Exercice 2018-2019**	**Exercice 2019-2020**
Au niveau de l'entité		X	
Biens et services		X	X
Dépenses de voyage			X
Paye		X	
Délégation des pouvoirs financiers	X		
Comptes débiteur et Dépôts			X
Comptes à fin déterminés	X		
Créditeurs à la fin de l'exercice et Charges mensuelles		X	
Passifs éventuels		X	
Immobilisations	X		
Exercices d'examen budégetaire		X	
Affectation des ressources	X		
Création de fournisseurs		X	
Autres dépenses de fonctionnement			X
Actif ministériel net (passifs)			X
Cartes d'achat	X		
Événements	X		

Note: Le plan a été légèrement modifié en raison des problèmes liés à Phénix. Le nouveau processus de paie et le nouveau processus des DAFEs sont à la phase de mise en oeuvre et le BCP documente présentement ces nouveaux processus. Par conséquent, l'évaluation des contrôles pour ces deux processus qui était prévue pour l'exercice 2017-2018 a été reportée à l'exercice 2018-2019.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers 2016-2017

De plus, en 2016-2017, le BCP effectuera les travaux suivants :

- Terminer les travaux en cours - Vérification du processus des documents parlementaires ;
- Terminer les travaux en cours - Vérification du processus de divulgation des documents confidentiels du Cabinet ;
- Terminer les travaux en cours - Autoévaluation de l'observation du nouveau cadre de dotation ;
- Effectuer la vérification prévue de la planification pour la continuité de l'État constitutionnel ;
- Effectuer la vérification prévue de la gestion intégrée du risque ;
- Effectuer la vérification prévue des prévisions financières ;
- Effectuer la vérification de suivi prévue de la sécurité des technologies de l'information ;
- Effectuer la vérification prévue du processus de nominations du gouverneur en conseil.